

# Le débat sur le Ministère Ordonné dans l'Église catholique : enjeux et paradoxes

Quelle place occupe aujourd'hui dans l'Église catholique la réflexion et le débat autour du ministère ordonné ? Pour bien répondre à cette question, il faut saisir comment elle s'est développée tout au long de la période de l'après-Concile. Il s'agit d'un regard historique qui doit nous aider à comprendre comment une question perçue par les autorités de l'Église comme vitale pour l'avenir de l'institution soit en réalité si peu développée dans le débat ecclésial et dans la recherche théologique depuis les années '90.

Le fait d'encadrer historiquement le débat sur le ministère ordonné nous permet surtout de mettre en lumière son caractère paradoxal et les enjeux souvent inavoués qu'il abrite<sup>1</sup>.

## Les étapes d'un débat mal placé

La réflexion autour du ministère ordonné n'a pas réussi à se développer d'une façon linéaire. C'est un constat qui ressort déjà après une première analyse de la période conciliaire de Vatican II, lorsque l'Église s'était engagée dans une action inédite d'*aggiornamento* qui visait l'ensemble des formes historiques de la Tradition catholique. Dans la réalité, la question du ministère ordonné n'avait pas sa place reconnue au sein du débat général. Et cela pour plusieurs raisons qui ont perturbé son développement.

D'abord elle n'était pas aperçue comme prioritaire, étant donné l'effort de Vatican II d'évacuer une image trop cléricale de l'Église. En mettant l'accent sur son caractère populaire (l'Église comme communion du « Peuple » de Dieu), on a cru suffisant de réduire la place du prêtre plutôt que de la repenser. Pendant les années '70, les prêtres catholiques ont beaucoup souffert de ce sentiment de déclassement qui pourtant ne changeait en rien leur statut et leurs responsabilités.

Un deuxième élément qui a perturbé le débat a été le phénomène des abandons de la vie sacerdotale qui a marqué l'après-Concile. Le phénomène a été géré d'un point de vue disciplinaire grâce à la possibilité de la 'dispense', mais, par la suite, il n'a jamais fait objet d'une réflexion systématique et critique. Étant donné l'ampleur du phénomène pendant les années '70, on peut bien imaginer que le fait de ne pas réussir à l'élaborer ait pu peser sur le débat même autour du ministère ordonné.

Le troisième facteur qui n'a pas joué en faveur d'un développement linéaire du débat, ce fut le choc ressenti par la hiérarchie catholique face à l'action innovante de certains prêtres 'progressistes' qui cherchaient à mettre en pratique de nouvelles modalités d'exercice du ministère ordonné, plus ouvertes aux exigences démocratiques.

Après Vatican II, le débat et le développement même de la recherche théologique sur le ministère ont été marqués par le sentiment d'incertitude et la peur d'être déstabilisé plutôt que par la détermination et la confiance à traduire en pratique les idéaux conciliaires. Dans ce débat mal placé, nous pouvons identifier quatre étapes entre les années '70 et '90.

## La question de l'identité

Le départ peut être attribué au troisième Synode des Evêques convoqué en 1971. Cette assise fut consacrée à faire un bilan provisoire de l'application du Concile autour de la question du ministère ordonné qui visait, à l'époque, la question de l'identité du prêtre dans une Église 'Peuple de Dieu'. Le Synode avait été précédé en 1967 par la lettre de Paul VI *Sacerdotalis Coelibatus*, qui prenait position sur la question du célibat des prêtres latins ; pendant les sessions conciliaires, celui-ci avait fait l'objet de critiques et de demandes de révision. Le Synode de 1971 n'a pas permis au débat d'avancer, mais plutôt a été un facteur de radicalisation de son impasse. Pendant les travaux, deux questions qui n'étaient pas à l'agenda des évêques, s'imposèrent : la question du célibat et la question de l'engagement du prêtre pour la justice et la promotion humaine (thème brûlant dans le contexte latino-américain à cause de la théologie de la Libération). Au fur et à mesure que les travaux avançaient, les évêques se retrouvèrent partagés en deux coalitions opposées : d'un côté les plus favorables à une révision du statut du prêtre latin ; de

---

<sup>1</sup> Les considérations qui suivent font référence au contexte italien et français et ont été développées dans le cadre d'une thèse de Licence en Théologie Pastorale présentée en 2003 à la Faculté de Théologie de l'Italie Septentrionale de Milan.

l'autre ceux qui considéraient nécessaire de revenir en arrière. En réalité, derrière la question de l'identité du prêtre, ce qui faisait problème c'était d'abord l'image de l'Eglise et donc une certaine polarisation des visions ecclésiologiques que la médiation pontificale n'arrivait pas à dissoudre.

## **Le courant réformiste italien**

L'impasse du Synode était en réalité celle de l'Eglise catholique. Mais personne, en son sein, ne semblait capable ni n'avait l'intention de la résoudre. Il s'agissait de reprendre la réflexion du Concile Vatican II et de la pousser plus loin encore pour dépasser les blocages. Du moins c'était l'avis de la Commission pour le Clergé à la Conférence Episcopale Italienne. Vers la fin des années 70, cette commission, sous la direction de deux théologiens de Milan (Giovanni Moioli et Giuseppe Colombo), devient un laboratoire intéressant pour la recherche et la réflexion. Cette commission aboutit à trois résultats remarquables. D'abord un jugement critique sur la réforme conciliaire qui restait égarée sur ses rails. Celle-ci n'avait pas accompli ses vœux et désormais il fallait la 'redynamiser'. Le Concile avait commencé mais pas terminé la réforme du ministère ordonné. De plus, à un moment donné, elle s'était cachée derrière la répétition – rassurante – de schémas idéologiques incapables de répondre aux problèmes d'aujourd'hui. Mais pour avancer, il était nécessaire – et c'est le deuxième élément important – de poursuivre la réflexion sur le ministère ordonné en suivant la méthodologie privilégiée par le Concile, c'est-à-dire le retour aux sources de la Tradition Chrétienne. Et grâce au retour aux sources de la foi on peut bien comprendre que « être-prêtre et être-clerc n'est pas la même chose... Etre-prêtre est le critère normatif de l'être-clerc ». La consécration du prêtre n'est pas finalisée à une ségrégation sacrale et donc elle ne peut pas l'autoriser à être autonome par rapport à la communauté ecclésiale. Elle est plutôt finalisée à l'intégrer avec une mission spécifique. Il s'agit d'un programme de désacralisation qui demande à être accompli par des Eglises locales en pleine responsabilité et autonomie. C'est le troisième élément de ce courant que j'aime définir 'réformiste' et qui trouvera dans le magistère et dans l'action du Cardinal Martini son actualisation la plus intéressante.

## **La réflexion sur les conditions de vie des prêtres**

En même temps qu'en Italie, la réflexion sur le ministère ordonné avance au ralenti partout dans les Eglises Européennes. Ce n'est donc pas par hasard qu'on la trouve - surtout en France - en dehors du périmètre institutionnel de l'Eglise. Ce fut le cas, par exemple, d'un Congrès organisé en 1979 par le Centre de Sociologie du Protestantisme de Strasbourg et des activités d'une association d'Entraide et Fraternité pour les prêtres en difficultés.

Au centre du débat de Strasbourg, il y a une étude comparative entre prêtres, pasteurs et rabbins dans la société contemporaine. Il s'agit de saisir les dynamiques d'adaptation et d'innovation des figures religieuses dans les différentes confessions face aux changements de la société contemporaine. Par rapport au prêtre catholique, l'idée de base est que sa fonction est rarement discutée, mais qu'est contesté son statut. Mais ceci dépend de la conception de l'Eglise et de sa mission dans le monde contemporain. La valeur de cette approche est d'une part de bien saisir la situation bloquée du monde clérical, mais aussi de déplacer l'attention sur les conditions de vie des prêtres, sur leurs tentatives de surmonter la crise de signification de leur ministère. On retrouve cet accent en particulier dans les activités de l'association Entraide et Fraternité qui aborde le thème de la 'solitude' du prêtre face au défi de redonner un sens différent à son ministère. Il s'agit d'une réflexion qui aura un écho important dans la prise de position de Drewermann en Allemagne, à la suite de ses études sur les problématiques psychologiques liées à la vie consacrée. Le débat français aura la capacité d'avoir ouvert une fenêtre tout à fait pertinente sur le vécu des prêtres et de déplacer la réflexion sur le ministère ordonné en Europe du plan idéologique au plan pratique.

## **La clôture du débat**

L'arrivée de Jean-Paul II en 1978 aura un impact direct sur la clôture du débat relatif au ministère ordonné. Dès sa nomination, Jean-Paul II ne cache pas ses doutes sur le déroulement du débat sur le ministère ordonné ouvert par le Concile Vatican II. Il est convaincu qu'il s'est écarté du droit chemin à cause de la mauvaise interprétation de l'origine du ministère ordonné et du rapport entre 'baptême' et 'ministère'. A son avis il faut combattre toute forme de relativisme spirituel qui chercherait de limiter l'importance et la valeur du ministère ordonné dans l'Eglise. L'appel à la 'sainteté' reste pour lui l'unique voie de véritable renouveau de la pratique pastorale et l'unique source de l'identité presbytérale. Le Synode des Evêques en 1990 (et le document qui va suivre : *Pastores Dabo Vobis*) sera salué par Jean-Paul II comme un tournant définitif à la mesure de clôturer un débat qui a duré trop longtemps et qui n'a pas du tout convaincu. Font partie de cette stratégie trois éléments sur lesquels Jean Paul II revient souvent. Tout d'abord la validité du modèle sacerdotal célibataire et donc l'importance de le réaffirmer, même devant la crise de vocations qui touche les Eglises en Occident. Ensuite l'exclusion, sans équivoques, de tous les modèles alternatifs

qui ont été proposés tout au long de l'après-Concile (parmi lesquels l'abolition du célibat comme condition sine qua non pour l'ordination et la possibilité d'ordonner des hommes mariés, les *virī probati*). Et pour conclure, le dernier élément est la formation continue des prêtres, pour les aider à bien garder la qualité de leur vie sacerdotale.

Le Synode des Evêques de 1990 n'a évidemment pas réglé la question, mais, en quelque sorte, il a restreint la possibilité du débat sur le sujet et en même temps exclu certaines solutions qui exigeaient de remettre en question un modèle daté. Mais la conséquence la plus grave reste, à mon avis, le fait qu'on continue d'exclure des méthodes participatives dans la recherche de solutions viables. L'appel à la prière pour les vocations acquiert à partir de là un accent presque irréel : à défaut de toutes possibilités de recherche alternative, elle recèle quelque chose de malsain.

## Conclusion

Quelle place occupe aujourd'hui dans l'Eglise Catholique la réflexion et le débat autour du ministère ordonné ? La réponse, c'est qu'aujourd'hui ce débat n'a pas sa place au sein de l'Eglise parce que les problèmes qu'il pose demandent un exercice de réalisme, de créativité et d'autocritique. Et il peut s'avérer que son coût soit excessif pour une Institution qui a beaucoup investi dans sa stabilisation intérieure, jusqu'à 'normaliser' les problèmes qui dérangent.

Le sentiment dominant est que la hiérarchie catholique d'aujourd'hui est toujours plus vieillissante et en plus a été soigneusement sélectionnée afin que sur ce sujet il n'y ait plus jamais de positions divergentes. Ces deux caractéristiques (l'âge élevé des pasteurs et leur homogénéité idéologique) pèsent comme de nouveaux obstacles dans la recherche de véritables solutions pour un problème dont le débat a été mis 'hors les murs'.

Angelo INZOLI, doctorant en Sciences Sociales UCL  
in *Hors-les-Murs* n° 107, mars 2007